AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0619
FR0010241638-FS0326

10 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2019, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 avril 2019, indirectement, par l'intermédiaire de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank qu'elle contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir indirectement 13 793 532 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 14,98% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et des droits de vote**
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank[2]	13 786 146	14,98
CACEIS Bank[3]	7 386	ns
Total Crédit Agricole SA	**13 793 532**	**14,98**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché.

À cette occasion, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Dont 11 666 120 actions MERCIALYS détenues à titre de collatéral.
[3] Dont 7 386 actions MERCIALYS détenues dans le cadre d'accords de cession temporaire.